

Loiron, le 9 Avril 2010

Soucieuse du respect de l'environnement, la Communauté de communes du Pays de Loiron veut inscrire la gestion de l'ECOPARC de La Gravelle dans une logique de développement durable et de qualité du territoire.

Pour cela, nous mettons en place un Système de Management Environnemental (SME) conformément à la norme ISO 14 001, pour la gestion des espaces publics, l'accueil des nouvelles entreprises et l'animation du parc.

Nous nous engageons à mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains pour en assurer une amélioration continue et atteindre les objectifs fixés suivants :

- **Etre conforme à la législation, la réglementation environnementale applicable et aux autres exigences auxquelles nous avons souscrites.**
- **Préserver la qualité du paysage et sa biodiversité,**
- **Surveiller et améliorer la qualité de l'eau,**
- **Limiter les nuisances, prévenir les pollutions et maîtriser les situations d'urgences,**
- **Accroître la sensibilisation à l'environnement des entreprises, partenaires, prestataires et assurer la communication auprès des riverains du parc.**

La responsabilité de veiller à la mise en œuvre et au suivi du Système de Management Environnemental est confiée à M^{elle} Elisabeth HERBERT.

Notre politique environnementale est communiquée aux élus, aux habitants, aux personnels de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés. Elle est disponible sur simple demande auprès de la Maison de Pays et téléchargeable sur le site internet (www.cc-paysdeloiron.fr).

Le Président,
Claude LE FEUVRE

